



Département des Bouches-du-Rhône
Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 16 février 2024
Nombre de membres en exercice : 10
Quorum : 6
Nombre de présents: 6
Nombre de représentés : 1

SÉANCE DU 23 février 2024

Affichage du procès-verbal en date du :
1^{er} mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 février, le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures 00 en salle des Commissions à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS.

DELIBERATION N° 24-003

**Avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la Commune de Martigues et le CIAS
Années 2019 à 2024**

Administrateurs présents :

M. Marc DEPAGNE, Adjoint – Port-de-Bouc,
Mme Nathalie LEFEBVRE, Adjointe – Martigues,
M. Vincent THERON, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement (Association APPART un bail pour tous – APPART),
Mme Martine GALLINA – Adjointe – Port de Bouc,
Mme Françoise EYNAUD, Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL),
Mme Isabelle DUDRAGNE, Représentante des associations des personnes handicapées du département (La Chrysalide).

Administrateurs représentés :

M. Denis NUNEZ - Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL), représenté par M Marc DEPAGNE.

Administrateurs excusés :

M. Gaby CHARROUX, Maire de Martigues, Président du SIVU, Président du CIAS,
Mme Martine DUMOND, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),
Mme Josiane DI PUMA, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),
M. Gérard FRAU – Adjoint Martigues,

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Monsieur Vincent THERON** est nommé **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Nathalie LEFEBVRE, vice-présidente du CIAS, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Du fait de la clôture de la direction des affaires sociales de la Ville de Martigues au 1^{er} janvier 2024 et qui a occasionné des redéploiements de postes vers le CIAS et vers le CCAS, l'article 7 (mise à disposition des services du CIAS auprès de la commune) de la convention de partenariat entre la commune de Martigues et le CIAS est désormais sans objet. De ce fait, un avenant doit-être pris pour supprimer cet article de la convention initiale.

Ceci exposé,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-4 et L123-5,

VU la délibération n° 2019/03/09 du conseil d'administration en date du 25 mars 2019 portant sur la signature d'une convention de partenariat entre la commune de Martigues et le CIAS pour les années 2019 à 2024,

VU la délibération n° 2022-023 du conseil d'administration en date du 23 décembre 2022 portant avenant n°1 à la convention de partenariat entre la commune de Martigues et le CIAS – Années 2019 à 2024,

VU le projet d'avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la commune de Martigues et le CIAS pour les années 2019 à 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

Article 1er : L'avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la Commune de Martigues et le CIAS – Années 2019 à 2024 est adopté.

Article 2 : Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à MARTIGUES le 23 février 2024.
Pour extrait conforme,

Vincent THERON
Secrétaire de séance

Nathalie LEFEBVRE,
Vice-présidente